

Performance du système de santé et de services sociaux québécois :
Pour plus d'équité et de résultats en santé mentale au Québec

Québec, le 5 décembre 2012 – Le commissaire à la santé et au bien-être, M. Robert Salois, présente aujourd'hui son **Rapport d'appréciation de la performance du système de santé et de services sociaux 2012**. Intitulé *Pour plus d'équité et de résultats en santé mentale au Québec*, ce portrait de la performance du système traduit une vision humaine et sensible des soins et services offerts dans le secteur de la santé mentale au Québec. « La souffrance psychique a ceci de particulier qu'elle est ressentie intimement, qu'elle place la personne dans un état de vulnérabilité », observe M. Salois. Une personne sur cinq est susceptible d'avoir un trouble mental au cours de sa vie. Considérés par plusieurs comme la deuxième maladie chronique en importance après le cancer, les troubles mentaux, spécifiquement la dépression, représenteront d'ici 2030 la principale cause de morbidité dans le monde, selon l'Organisation mondiale de la Santé.

Dans le but d'assurer notamment un accès équitable aux interventions et aux traitements reconnus comme efficaces, dont la psychothérapie, le Commissaire formule 5 grandes recommandations, qui se déclinent en 15 actions concrètes. Le rapport peut être consulté au www.csbe.gouv.qc.ca.

Principales observations

Fruit de deux ans de travaux et riche de la consultation menée auprès de nombreuses sources, dont des usagers et leur famille, le rapport d'appréciation du Commissaire met en évidence des lacunes dans la réponse aux besoins des personnes. Ces lacunes concernent, entre autres, l'implantation inachevée des équipes de santé mentale de première ligne ainsi que l'isolement des médecins de famille, qui sont pourtant la porte d'entrée aux services pour la majorité des personnes ayant un trouble mental. Le manque de continuité dans les services, qui peut conduire à certaines situations dramatiques, est aussi constaté. « La transformation des services en santé mentale a conduit à des gains importants pour les personnes atteintes. Toutefois, plusieurs mesures prévues pour favoriser leur rétablissement ne sont pas déployées partout, ce qui pose problème », relève M. Salois.

De plus, l'accès inéquitable à des services dont l'efficacité est démontrée est préoccupant. « Même si les solutions sont connues, elles ne sont pas faciles à mettre en œuvre. Elles nécessitent les efforts concertés de tous. Rendre les services de psychothérapie accessibles, une intervention reconnue pour ses résultats probants, constituerait pourtant un investissement rentable », constate M. Salois. Aussi, 80 % des troubles mentaux apparaissent avant l'âge de 25 ans. S'ils sont dépistés et traités rapidement, il est possible d'en réduire la sévérité des effets pour les personnes et leur famille. Les difficultés rencontrées par les familles pour venir en aide à un proche sont aussi nombreuses. Enfin, la stigmatisation des personnes atteintes de troubles mentaux représente toujours un obstacle de taille.

Ce que le Commissaire recommande

Le Commissaire recommande d'assurer un accès équitable aux interventions et aux traitements reconnus comme efficaces, dont la psychothérapie. Selon lui, il est essentiel de consolider la première ligne de soins et services, en complétant l'implantation des équipes de santé mentale sur tous les territoires de centres de santé et de services sociaux du Québec. Il faut briser l'isolement des médecins de famille, en facilitant notamment les soins de collaboration avec les autres intervenants en santé mentale et les psychiatres répondants. En ce qui concerne les jeunes ayant des troubles mentaux, il faut déployer des approches novatrices pour les joindre, puisque la majorité ne va pas demander d'aide. Il importe aussi d'améliorer la continuité entre les services de pédo-psychiatrie et les services de psychiatrie adulte.

Pour les personnes atteintes de troubles mentaux graves, des services soutenus et intensifs doivent être déployés partout au Québec, et ce, afin d'éviter la détérioration de leur situation, qui peut conduire à de nombreuses hospitalisations, à l'itinérance ou encore à des délits. Le Commissaire recommande également de soutenir la participation sociale de ces personnes en déployant des mesures de soutien à l'emploi et au logement, par une meilleure concertation de tous les acteurs concernés.

De plus, le Commissaire insiste sur l'importance de bien mesurer les résultats du réseau et de prioriser le développement d'indicateurs pour témoigner de la réponse aux besoins des personnes. Les autres recommandations du rapport visent à poursuivre les efforts de lutte à la stigmatisation, à agir de manière concertée en promotion de la santé et en prévention des troubles mentaux en ciblant prioritairement les enfants et les moins de 25 ans et à consolider le financement des organismes communautaires.

La santé mentale au Québec

Près de 30 % de la population perçoit sa vie comme stressante ou extrêmement stressante, le plus haut taux au Canada. Il est à noter que le Québec s'améliore dans certains domaines, dont le taux de mortalité par suicide, une situation encourageante. On constate à cet effet une diminution significative : ce taux s'établissait à 12,5 pour 100 000 habitants en 2009 (7^e rang sur 10 au Canada), alors qu'il s'élevait à 16,8 pour 100 000 habitants en 2000 (10^e rang sur 10 au Canada). Au terme de ses consultations, le Commissaire a relevé les valeurs et les principes qui font consensus, comme la solidarité, l'équité, l'acceptation de la différence, la participation des patients et le respect des droits.

La démarche du Commissaire

L'appréciation de la performance s'appuie sur la prise en compte de rapports scientifiques, d'études récentes et de la documentation ainsi que sur l'analyse d'indicateurs de monitoring et d'enquêtes. En plus, une démarche de consultation a mobilisé près de 250 personnes (cliniciens, experts, décideurs, gestionnaires, usagers de services en santé mentale et familles de personnes atteintes) et 39 associations, groupes et ordres professionnels. Le Commissaire a également mis à contribution son Forum de consultation. La parole citoyenne et les considérations éthiques ont été centrales dans l'orientation des travaux du Commissaire et l'élaboration des recommandations. Soulignons que ce portrait de la performance s'inscrit dans la foulée des précédents rapports thématiques du Commissaire, qui ont porté respectivement sur la première ligne de soins (2009), les maladies chroniques (2010) et la périnatalité et la petite enfance (2011).

La mission du Commissaire à la santé et au bien-être

Rappelons que la mission du Commissaire à la santé et au bien-être est d'apporter un éclairage pertinent au débat public et à la prise de décision gouvernementale, dans le but de contribuer à l'amélioration de l'état de santé et de bien-être des Québécoises et Québécois. Pour ce faire, il a pour fonction d'apprécier les résultats atteints par le système de santé et de services sociaux en s'intéressant aux différents facteurs qui influencent la santé et le bien-être, et ce, tout en intégrant les questions éthiques à son analyse. Il consulte les citoyennes et citoyens, par l'intermédiaire, entre autres, de son Forum de consultation, les experts et les acteurs du système, incluant les associations et les groupes liés aux usagers. Il a également pour fonction d'informer le ministre de la Santé et des Services sociaux, l'Assemblée nationale et l'ensemble des citoyens du Québec sur les enjeux qui touchent le domaine de la santé et du bien-être. Il recommande au ministre des changements qui visent, entre autres, à accroître la performance du système.

– 30 –

Pour information : Linda Lévesque,
1 877 393-3178, poste 200
514 242-8909 (cellulaire)

Source : Commissaire à la santé et au bien-être